

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 13 MARS 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 7 mars par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 13 mars 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO

Excusés ayant donné pouvoir : Sandra VAUTRAIN à Marc GALZENATI, Jordan LE CARO à Danielle MATHIOT, Thierry MOUGEOT à Martial VINCENT, Jean-Pierre RIFLER à Aurélio RIBEIRO, Céline AUBLIN à Maryse NADALIN, Patricia PARISSE à Laurence PORTE

Absentes : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Maryline DECOURSIERE

2025.09 – Dispositif d'aide aux secours hélicoptérés E-BOO : validation du plan de financement et demande de subvention auprès du Département de la Côte-d'Or

Rapporteur : Abdaka SIRAT

Considérant :

- que la commune de Montbard dispose d'un système automatique d'allumage du terrain d'honneur de Saint Roch et demande à évoluer.
- que la solution connectée E-BOO permet d'accélérer, faciliter et sécuriser l'intervention des hélicoptères de secours sur la commune.

Considérant que ce dispositif permet :

- aux médecins régulateurs et aux équipages de vol d'automatiser leur prise de décision de nuit comme de jour (choix du vecteur hélicoptéré, réponse de la faisabilité du vol par le pilote sans délai grâce à la consultation en direct des informations apportées par l'application)
- éliminer le délai d'intervention d'une tierce personne pour l'éclairage de lieux et la confirmation de météo.

Considérant le coût total de l'opération (installation, mise en service, droit annuel et maintenance) à hauteur de 3 950€ HT.

Considérant que le Conseil Départemental de la Côte-d'Or soutient financièrement ce projet uniquement sur l'installation et la mise en service soit 3 650€ HT.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **approuve** le projet pour un montant de 3 950€ HT
- **définit** le plan de financement comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Installation et mise en service	3 650€	Conseil Départemental (50% des dépenses éligibles)	1 825€
Droit annuel d'utilisation/maintenance	300€	Ville de MONTBARD	2 125€
TOTAL	3 950€	TOTAL	3 950€

- **sollicite** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Village Côte-d'Or » à hauteur de 1 825€ soit 50% des dépenses éligibles

- **précise** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune

- **s'engage** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet

- **atteste** de la propriété communale du terrain d'honneur de Saint Roch